



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCEDURE D'AFFECTATION EN COURS D'ANNEE

Rentrée scolaire : septembre 2022

AFFECTATION EN :

- ❖ **Seconde**
- ❖ **Première**
- ❖ **Terminale**

Votre enfant est scolarisé dans un lycée d'une autre académie et vous demandez son affectation dans l'Académie de Guyane.

Transmettre uniquement par mail ou par courrier postal, à Monsieur le Recteur à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation un dossier constitué de l'intégralité des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal
- La photocopie du ou des bulletins scolaires de l'année en cours
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé votre enfant
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance
- Pour les élèves majeurs : la photocopie de la pièce d'identité
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer ou copie de bail)
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant, **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation

saio@ac-guyane.fr

**Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS**

Route de Baduel – BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62